

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur www.iledefrance.fr/equitables

QUEL TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France** finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 5^e année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,47 €	1,68 €	1,89 €	2,10 €	2,31 €	2,51 €	3,07 €	3,63 €	4,19 €
PRISE EN CHARGE REGION SUR LE COÛT MOYEN D'UN REPAS (10€)	95 à 98%	83 à 86%	80 à 84%	78 à 81%	76 à 79%	74 à 77%	72 à 75%	67 à 70%	61 à 64%	55 à 58%

*Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abatement de 0,30 € par repas.

Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

➤ Sur la calculette de la Région Île-de-France

Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables, pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF**.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

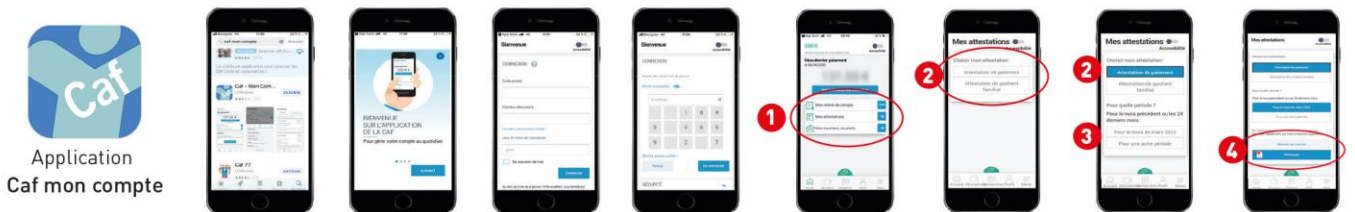
Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification. Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1 « Mes attestations » 2 « Attestation de paiement » 3 « Pour le mois de ... » [mois en cours]

4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile.

En téléchargeant votre **attestation de paiement**, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.



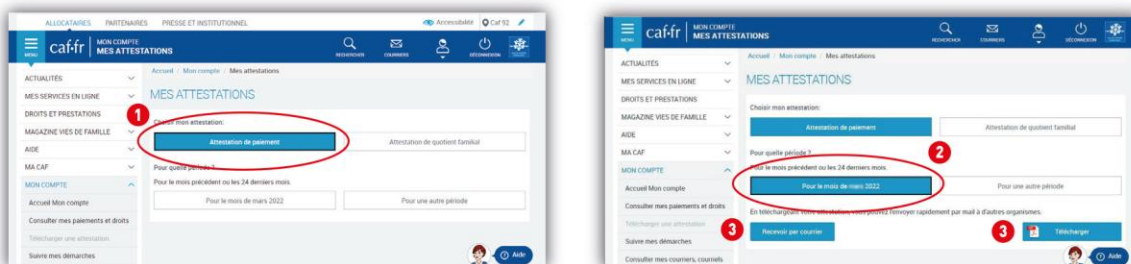
Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



Attention, lorsque vous utilisez le site www.caf.fr, le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Fonctionnement de la demi-pension

En septembre, tous les élèves reçoivent gracieusement une carte magnétique d'accès au self. Ils doivent l'approvisionner auprès de l'intendance en début d'année afin de pouvoir déjeuner et renouveler l'opération autant que nécessaire pour ne pas être en débit sur la carte et se voir refuser l'accès au self.

Tarifs 2024-2025 :

Quotient familial CAF	Tarif repas par ticket	Tarif repas par forfait (**)	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A ≤ 183,00€	0,50€	0,20€	10,00€	De 95% à 98%
B ≤ 353,00€	1,77€	1,47€	10,00€	De 82,3% à 85,3%
C ≤ 518,00€	1,98€	1,68€	10,00€	De 80,2% à 83,2%
D ≤ 689,00€	2,19€	1,89€	10,00€	De 78,2% à 81,1%
E ≤ 874,00€	2,40€	2,10€	10,00€	De 76% à 79%
F ≤ 1.078,00€	2,61€	2,31€	10,00€	De 73,9% à 76,9%
G ≤ 1.333,00€	2,81€	2,51€	10,00€	De 71,9% à 74,9%
H ≤ 1.689,00€	3,37€	3,07€	10,00€	De 66,3% à 69,3%
I ≤ 2.388,00€	3,93€	3,63€	10,00€	De 60,7% à 63,7%
J > 2.388,00€	4,49€	4,19€	10,00€	De 55,1% à 58,1%

Rechargement de la carte de cantine :



Espèces :

Auprès du secrétariat d'intendance.
Merci de faire l'appoint*.



Chèque :

Auprès du secrétariat d'intendance, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Drouant.



Carte bancaire :

En ligne uniquement, sur le site internet du lycée (onglet **Paiement cantine**), à l'aide des identifiants délivrés en début d'année.



Seuls les paiements en espèces et par chèque sont instantanés : les paiements par carte bancaire sont différés de 24h. Le paiement doit donc être effectué avant que le solde de cantine soit insuffisant.

* si l'intendance ne peut pas vous rendre la monnaie et que vous ne souhaitez pas recharger la carte, aucun bon de passage ne sera délivré si le solde est insuffisant.

Carte de cantine perdue ou volée :

Merci de signaler la perte ou le vol de la carte de cantine au secrétariat d'intendance le plus rapidement possible : la carte sera alors bloquée, ce qui empêchera son utilisation par un tiers. Si la carte est retrouvée, elle pourra être débloquée.

En cas de perte ou de vol, la carte de cantine doit être rachetée. La réédition est facturée 8€ (paiement par chèque ou en espèces). La somme peut-être prélevée sur le solde de cantine sur présentation d'un courrier signé du responsable légal (si après le prélèvement, le solde est insuffisant pour la cantine, aucun bon de passage ne sera délivré).

Carte de cantine oubliée :

En cas d'oubli de la carte de cantine, l'intendance peut délivrer **à titre exceptionnel** un bon de passage à la cantine (maximum 3/trimestre). Aucun bon ne sera délivré en cas de solde insuffisant.

Bon de passage à la cantine :

Dans un souci d'équité, aucune exception ne sera faite.

Toute utilisation frauduleuse d'un bon de cantine sera signalée au responsable légal et à la direction du lycée. Plus aucun bon ne sera délivré pour l'année scolaire.

En cas de comportement contraire au règlement intérieur de l'établissement, l'intendance se réserve le droit de refuser la délivrance d'un bon de cantine aux élèves.

En cas de difficulté financière, les familles peuvent bénéficier à leur demande d'une aide spécifique en adressant une demande écrite au service d'intendance.

Lycée Jean Drouant

20 rue Médéric

75017 Paris

☎ 01 56 21 01 01

✉ int.0750708m@ac-paris.fr



École Hôtelière de Paris
Lycée Jean Drouant



**FICHE INTENDANCE
2024 – 2025**

Élève :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

INE :

Classe :

Inscription à la demi-pension :

Oui : Demi-pensionnaire – Externe (*rayez la mention inutile*) Non

Numéro de dossier CAF :

→ la tarification de la restauration scolaire étant établie en fonction du quotient familial dans les lycées publics d'Île-de-France, merci d'indiquer, si vous en possédez un, votre numéro de dossier CAF (vous pouvez le retrouver en haut à gauche de vos attestations CAF).

Responsable légal 1 :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

.....

.....

Signature :

Responsable légal 2 :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

.....

.....

Signature :

Documents à transmettre pour tous les élèves :

- RIB responsable légal
- Copie de la pièce d'identité de l'élève
- Attestation de paiement ou de quotient familial CAF de moins de 3 mois **ou** avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (en l'absence de ce document, la tarification appliquée sera automatiquement la plus élevée)

En cas d'inscription en 2BP, 1HC, 1HR, THC, THR ou MC, joindre également :

- Élève mineur**
 - RIB
 - Copie du document prouvant la filiation avec l'élève ou leur lien légal
 - Si le RIB n'est pas celui de l'élève, copie de la pièce d'identité du titulaire du compte du bénéficiaire de l'allocation de stage
- Élève majeur**
 - RIB au nom de l'élève